

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01524
Numéro SIREN : 821 985 876
Nom ou dénomination : OB SUCCURSALES

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2024 sous le numéro de dépôt 271

OB SUCCURSALES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 4 rue Nikola Tesla
35000 RENNES
821 985 876 RCS RENNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le 30 juin,
A 09h05,

La société O.B.A, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 600 000 euros, dont le siège est sis 4 rue Nikola Tesla - RENNES (35000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 851 959 916 ;

Associée unique de la Société ;

Présidente de la Société ;

Représentée par Monsieur Thierry MARQUER, Gérant de la société GROUPE MARQUER, elle-même présidente de la société O.B.A, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Après lecture :

- du rapport de gestion de la Présidente,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

Souhaite prendre les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Non renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléant à l'échéance du statut de l'exercice clos au 31 décembre 2021 par l'Associée unique,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après prise de connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

OB SUCCURSALES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 4 rue Nikola Tesla
35000 RENNES
821 985 876 RCS RENNES

L'Associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 607 947.68 euros en totalité au compte « report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de - 958 624.52 euros.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique approuve successivement chacune desdites conventions, rappelées en ANNEXE 1 des présentes.

QUATRIEME DECISION

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire de la Société arrive à échéance à l'issue de la décision de l'Associée unique, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

L'Associée unique approuve de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, le Cabinet CAPEOS AUDIT, SAS, sis Immeuble le White Field - 1137 C av des Champs Blancs - 35510 CESSON-SEVIGNE, immatriculée au RCS de RENNES sous le n°493 012 488, conformément à l'article L.823-1 et suivants du Code de commerce.

Le mandat du Commissaire aux comptes suppléant de la Société arrive à échéance à l'issue de la décision de l'Associée unique, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

L'Associée unique approuve de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Marc Plancon, né le 9 février 1972 à Rennes (35), demeurant 29 rue de Lorient, immeuble le Papyrus - 35000 RENNES SAS, conformément à l'article L.823-1 et suivants du Code de commerce.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

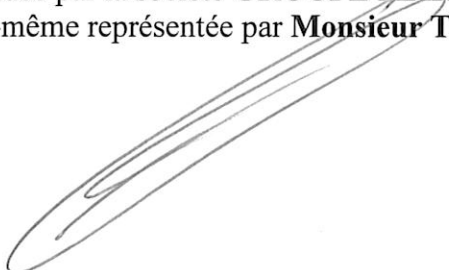
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé.

La Présidente et Associée unique :

La société O.B.A

Présidée par la société **GROUPE MARQUER**,

Elle-même représentée par **Monsieur Thierry MARQUER**, son Gérant.



ANNEXE 1 :

Conventions intervenues au cours de l'exercice de la Société et de l'article L.227-10 du Code de commerce

Conclusion d'une convention d'intégration fiscale entre O.B.A et la Société.

O .B.A et la Société ont conclu une convention d'intégration fiscale avec prise d'effet au 1er janvier 2020, intégrant les sociétés suivantes : ENCP, OB AURAY SENE, OB BUC, OB BREST, OB CESSON SEVIGNE, OB DIJON NORD, OB DOLE, OB LA FLECHE, OB LAMBALLE, OB MANTES, OB MONTLOUIS, OB RENNES LA POSTE, OB RENNES, OB SAINT JACQUES, OB SAINT MEEN, OB SANTE RENNES, OB RESEAUX, OB SANTE VERN, OB SANTE, OB TOURS CENTRE, OB TOURS NORD.

Poursuite d'une convention de prestations de service entre la société O.B.A et la Société :

La Société a conclu avec la société O.B.A le 1er octobre 2019 un contrat de prestations de service.

Le montant des prestations facturées à la Société s'est élevé à 131 955 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Conclusion d'une convention de trésorerie entre la Société et ses filiales :

Les sommes empruntées sont rémunérées sur la base du taux maximum fiscalement déductible fixé par décret à compter de la date de prise d'effet de la convention, soit au 1er janvier 2019.

- La Société a consenti une avance de trésorerie à la société ORANGE BLEUE ESPAGNE de 380 361 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 3 599 euros.
- La Société a consenti une avance de trésorerie à la société OB MANTES de 13 771 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 111 euros.
- La Société a consenti une avance de trésorerie à la société OB BUC de 82 044 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 1 027 euros.
- La Société a consenti une avance de trésorerie à la société OB TOURS NORD de 248 598 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 2 640 euros.

OB SUCCURSALES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 4 rue Nikola Tesla
35000 RENNES
821 985 876 RCS RENNES

- La Société a consenti une avance de trésorerie à la société OB BREST de 261 382 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 3 143 euros.
- La Société a consenti une avance de trésorerie à la société OB CESSON SEVIGNE de 632 216 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 7 012 euros.
- La Société a consenti une avance de trésorerie à la société OB DIJON NORD de 380 778 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 4 226 euros.
- La Société a consenti une avance de trésorerie à la société OB MONTLOUIS de 168 204 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 2 016 euros.
- La Société a consenti une avance de trésorerie à la société OB RENNES LA POSTE de 37 458 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 969 euros.
- La Société a consenti une avance de trésorerie à la société OB DOLE de 318 258 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 3 530 euros.
- La Société a consenti une avance de trésorerie à la société OB MAROC de 92 781 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 1 085 euros
- La société OBA a consenti à la Société une avance de trésorerie de 1 578 839 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 15 297 euros.
- La société OB SAINT MEEN a consenti à la Société une avance de trésorerie de 47 879 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 442 euros.
- La société OB TOURS CENTRE a consenti à la Société une avance de trésorerie de 45 451 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 692 euros.
- La société OB RENNES a consenti à la Société une avance de trésorerie de 241 671 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 2 891 euros.



OB SUCCURSALES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 4 rue Nikola Tesla
35000 RENNES
821 985 876 RCS RENNES

- La société OB SAINT JACQUES a consenti à la Société une avance de trésorerie de 22 884 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 218 euros.
- La société OB AURAY a consenti à la Société une avance de trésorerie de 1 561 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 292 euros.
- La société OB LA FLECHE a consenti à la Société une avance de trésorerie de 33 180 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 378 euros.
- La société OB LAMBALLE a consenti à la Société une avance de trésorerie de 79 164 euros au 31 décembre 2021. Les intérêts calculés à ce titre se sont élevés à la somme de 625 euros.

Mise à disposition de personnel par la Société au profit d'OB RESEAUX

Le montant des sommes facturées par la Société s'élève à 2 584 euros.

Mise à disposition de personnel au profit de la Société par OB RESEAUX:

Le montant des sommes facturées s'élève à 17 681 euros.

